

HABITAT



ÉCONOMIE



DÉPLACEMENTS



ENVIRONNEMENT



AGRICULTURE



Plan Local d'Urbanisme intercommunal & Habitat

# PLUi-H

## Val de l'Éyre

Cachets et visas

*Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Communautaire arrêtant le Plan  
Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat  
(PLUi-H)*

# LIVRE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

## 1.5 - Indicateurs de suivi du PLUi-H

# SOMMAIRE

<b>1.5. Les indicateurs de suivi.....</b>	<b>3</b>
<b>1.5.1. Les indicateurs de suivi du PLUI-H de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre.....</b>	<b>4</b>
<b>1.5.2. Rappel de la programmation urbaine définie dans le projet de PLUI-H de la CDC du Val de l'Eyre.....</b>	<b>4</b>

LIVRE 1.5 du Rapport de présentation  
✓ Indicateurs de suivi

# 1.5. Critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats du PLUi-H

## 1.5.1. Les indicateurs de suivi du PLUi-H de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

Pour apprécier les évolutions et éventuellement réviser ou modifier le document d'urbanisme, il est prévu un dispositif de suivi et la définition d'indicateurs de suivi. Ces indicateurs doivent permettre d'apprécier les objectifs définis dans le PLUi-H et son application pour orienter l'évolution du territoire communautaire en fonction des orientations décidées.

Deux types de critères peuvent être définis :

- Des critères quantitatifs : ce sont les plus faciles à utiliser et les plus fiables dans la mesure où ils peuvent reposer sur des données statistiques chiffrées donc objectives.
- Les critères qualitatifs : l'évaluation qualitative est beaucoup plus difficile à mettre en place car elle induit nécessairement une part de subjectivité. Dans le PLUi-H de la CDC du Val de l'Eyre, une majorité de critères quantitatifs a été définie, afin de permettre un suivi efficace de la mise en œuvre du PLUi-H, selon les différentes thématiques urbaines et environnementales.
- Pour chaque critère est défini l'indicateur, la source et la périodicité. Ces indicateurs sont mis en relation avec les orientations du PADD.

## 1.5.2. Rappel de la programmation urbaine définie dans le projet de PLUi-H

### Satisfaction des besoins en logements

Le PLUi-H prévoit un objectif de production de 2 587 logements (soit en moyenne 260 unités par an) sur la période allant de 2020 à 2030. La traduction réglementaire du projet de PLUi-H envisage la production de :

- D'environ 673 logements en densification et au sein d'OAP en zone urbaine.
- D'environ 1714 logements dans les zones à urbaniser (1AU et 2AU).

# 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Conformément aux dispositions législatives en vigueur et en cohérence avec les orientations définies dans le PADD, l'urbanisation sera réalisée :

- soit au sein des tissus urbains existants : réhabilitation, rénovation, construction sur les « dents creuses » ou foncier disponible au sein des zones urbaines ...
- soit au cœur des zones à urbaniser 1AU.
- dans un deuxième temps les zones 2AU pourront être ouvertes à l'urbanisation par voie de modification/révision sur PLU.

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
ECONOMIE	<b>PRINCIPE 1 : Favoriser le développement économique afin de rapprocher le lieu de travail au lieu vie</b>				
	Pérenniser et multiplier l'emploi sur territoire	<p>Taux d'emploi / évolution du nombre d'actifs / taux de chômage</p> <p>Nombre d'entreprise / dynamique de création</p> <p>Nombre d'emplois / ha</p> <p>Evolution des m<sup>2</sup> de constructions à usage d'activités réhabilités / créés</p> <p>Répartition des emplois entre sphère productive et sphère présentielle</p> <p>Evolution du ratio emploi/habitant</p> <p>Nombre, type et taille de commerces créés</p> <p>Nombre, type et taille de commerces fermés</p> <p>Nombre de reprise de locaux commerciaux / évolution &amp; localisation de la vacance commerciale</p> <p>Analyse spatiale des dynamiques commerciales</p> <p>Suivi de l'évolution de l'activité agricole du couvert forestier</p> <p>Nombre d'emploi lié au secteur de la sylviculture et secteurs associés</p> <p>Evolution du nombre de structures d'hébergements touristiques, des équipements touristiques et de leur fréquentation</p> <p>Suivi du nombre de nuitées annuelles</p>	Recensement INSEE 2018	Communes CdC du Val de l'Eyre CCI CMA INSEE ONF / CRPF Office de tourisme	Annuelle
	Soutenir le tissu économique existant et permettre la diversification des activités du territoire	<p>Nombre d'espaces de co-working ou de lieux mutualisés pour le travail à distance</p> <p>Suivi du niveau de desserte numérique des ZAE</p> <p>Evolution des services dédiés aux salariés sur les sites d'emplois</p> <p>Analyse des dynamiques d'évolution / mutabilité des friches industrielles</p>	Service Développement économique du Val de l'Eyre	Communes CdC du Val de l'Eyre SDAN 33	Annuelle

# 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
HABITAT / DEMOGRAPHIE / EQUIPEMENT / DEPLACEMENT	<b>PRINCIPE 2 : Offrir des conditions de vie satisfaisantes pour l'ensemble de la population</b>				
	Garantir la continuité du parcours résidentiel des ménages le la CDC du Val de l'Eyre	<p>Nombre d'habitants Classe d'âge Nombre moyen de personnes par ménage</p> <p>Suivi des autorisations d'urbanisme année par année (DP, CU, PC et PA) ; Nombre de logements livrés Nombre de logements produits par type (individuel, individuel mitoyen, habitat intermédiaire et collectif) Suivi du statut d'occupation des logements (accession, locatif,...) Nombre de logements produits par taille (T1, T2, T3, T4 et T5) ; Nombre de logements vacants</p> <p>Nombre de bâtiments situés en zone A et N ayant changé de destination pour l'habitation ou autre destination (ex : hébergement touristique,...)</p> <p>Nombre de logements locatifs sociaux produits par type (logement locatif social, accession sociale, ...) Nombre de subventions distribuées, de logements remis sur le marché et de conventionnement</p> <p>Nombre de structures et capacités d'accueil des populations spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage, jeunes, ...)</p> <p>Nombre de réunion abordées par le groupe de travail en charge du développement de l'offre d'hébergement d'urgence</p>	Recensement INSEE 2018	Communes CdC du Val de l'Eyre INSEE Conseil départemental 33	Annuelle
Anticiper l'évolution des besoins de la population en renforçant l'offre en équipements et loisirs du territoire	<p>Nombre d'équipements livrés Travaux, d'amélioration, d'extension,... réalisés Evolution des effectifs scolaires Taux de fréquentation des équipements culturels (bibliothèque, médiathèque, cinéma,...)</p>	Diagnostic du PLUi-H de la CDC du Val de l'Eyre	Communes CdC du Val de l'Eyre	Annuelle	

## 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
HABITAT / DEMOGRAPHIE / EQUIPEMENT / DEPLACEMENT	<b>PRINCIPE 2 : Offrir des conditions de vie satisfaisantes pour l'ensemble de la population</b>				
	Faciliter la mobilité pour éviter la double motorisation des ménages et encourager le déplacement des jeunes	<b>CIRCULATION :</b> Comptage routier sur les axes départementaux et les principaux axes de circulation Evolution des travaux de réfection de la voirie Analyse de l'accidentologie Evolution des surfaces et linéaires de circulations apaisées / voiries partagées		Commune CD 33 Service routier CdC Val de l'Eyre	3 ans
		<b>STATIONNEMENT :</b> Nombre de places de stationnement réalisées Evolution du nombre de bornes de stationnement électriques / 2 roues & cycles Suivi des fréquentations / usages / dysfonctionnement des espaces de stationnement mutualisés		Commune CdC Val de l'Eyre	Annuelle
<b>MODES ACTIFS :</b> Linéaire de circulations douces réalisé Suivi des fréquentations du réseau de transports en commun interurbain et scolaire Suivi des fréquentations des parkings relais Suivi des navettes domicile / travail et domicile / école et modes de transports utilisés			Commune CdC Val de l'Eyre INSEE	Annuelle	

## 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
BIODIVERSITÉ	<b>PRINCIPE 3 : Préserver les grands paysages, les espaces naturels, le patrimoine urbain et bâti</b>				
	<i>Préserver le foncier dédié à l'activité sylvicole</i>	<i>Surfaces de boisement (forêt de conifères)</i>	<i>44 544 ha</i>	CES OSO THEIA	Annuelle
	<i>Maintenir l'équilibre entre espaces forestiers et agricoles</i>	<i>Surface agricole (hors prairies)</i>	<i>3 610 ha</i>	CES OSO THEIA	Annuelle
	<i>Protéger strictement les milieux naturels d'intérêt pour la biodiversité</i>	<i>Surface de réservoirs de biodiversité Surface de boisement et prairie d'intérêt (PNRLG) Surface des EBC</i>	<i>Surface de réservoirs de biodiversité : 10 541 ha Surface de boisement et prairie d'intérêt (PNRLG): 300 ha Surface des EBC : 2 940 ha</i>	Zonage du PLUi	3 ans



# 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
PAYSAGE ET PATRIMOINE ET CONSOMMATION D'ESPACE	<b>PRINCIPE 3 : Préserver les grands paysages, les espaces naturels, le patrimoine urbain et bâti</b>				
	Protéger les monuments remarquables et les formes d'habitat traditionnelles de type airial	Nombre d'éléments protégés par le L151-19 du Code de l'Urbanisme	335 éléments de patrimoine bâti protégés 88 ariiaux protégés	Zonage du PLUi	3 ans
	Préserver les motifs paysagers, les milieux liés à l'eau et le caractère naturel non bâti du massif forestier	Nombre de constructions en zone N	35 éléments de patrimoine végétal protégés 8 041 constructions en zone N	DGFIP Zonage du PLUi	Annuelle
	Modérer la consommation d'espace des 10 dernières années de 50%	Nombre d'hectare consommés pour l'urbanisation (toutes vocations confondues)	Projection au fil de l'eau 2020-2030 (sur la base des espaces consommés entre 2011 et 2021) : 448,1 ha Modération 50% : 224 ha  Prévision actuelle du PLUi-H : 185 ha brute (dont 123 ha pour l'habitat)	Zonage PLUi	Annuelle

## 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
RESSOURCE EN EAU	<b>PRINCIPE 3 : Préserver les grands paysages, les espaces naturels, le patrimoine urbain et bâti</b>				
	<i>Gérer la ressource de manière économe</i>	<i>Quantité d'eau prélevée pour l'AEP</i>	Prélèvements sur l'exercice 2021: 1 583 058 m <sup>3</sup> Volumes autorisés au prélèvement sur l'exercice 2021 : 3 624 450 m <sup>3</sup>	RPQS Publics de l'Eau Potable produits pour chaque commune par la Communauté de Communes	Annuelle
	<i>Améliorer la gestion des eaux de pluie</i>	<i>Pourcentage d'imperméabilisation du territoire</i>	Actuellement le pourcentage d'espace de pleine terre avoisine 80% sur le territoire très lâche. En vue d'une densification de l'urbanisation, les parcelles seront plus petites. Cependant, un minimum de 40% ou 30% d'espace de pleine terre devra être respecté sur les parcelles.	Projets d'aménagement	3 ans

## 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
RISQUES ET NUISANCES	<b>PRINCIPE 3 : Préserver les grands paysages, les espaces naturels, le patrimoine urbain et bâti</b>				
	<i>Prendre en compte et limiter le risque incendie en limitant les extensions urbaines sur la forêt et en préservant une zone de végétation tampon</i>	<i>Nombre de bâtiments à moins de 7m du massif forestier</i>	5553 constructions au sein ou à moins de 12 m des boisements	DGFIP CES OSO THEIA	Annuelle
	<i>Interdire les constructions dans les zones de liberté des cours d'eau pour préserver leur qualité</i>	<i>Constructions dans les zones de liberté des cours d'eau</i>	60 constructions en zone inondable	DGFIP CES OSO THEIA	Annuelle

## 1.5. Critères, indicateurs et modalités, retenus pour l'analyse des résultats du PLUi-H

Thèmes	Orientations du PADD	Indicateurs	Etat 0	Source de la donnée	Périodicité
ÉNERGIE	<b>PRINCIPE 3 : Préserver les grands paysages, les espaces naturels, le patrimoine urbain et bâti</b>				
	Encadrer et limiter l'implantation de parcs photovoltaïques au sol en milieu forestier et agricole (plutôt sur les toits des bâtiments ou zones artificialisées)	Évolution de la surface consacrée aux parcs photovoltaïques en zone U, A et N	<p>Sites photovoltaïques existants : 106,3 ha</p> <p>Sites photovoltaïques en projet (connus au 20/12/2022) : 101,6 ha</p> <p>Bilan : 207,9 ha dédiés au photovoltaïque.</p> <p>Sites en projet impactant l'espace forestier : 6 ha, soit moins de 1% du couvert forestier</p> <p>Surface du couvert forestier (feuillus et conifères) : 48 144,1 ha</p>	Communauté de Communes	3 ans
				CES OSO THEIA	Annuelle